

GROUPE DE TRAVAIL

ECONOMIE

L'ECONOMIE RESIDENTIELLE, PEUT-ELLE ÊTRE
UNE NOUVELLE BASE DE DEVELOPPEMENT ?

Mercredi 16 décembre 2009

M. LESAFFRE ouvre la séance et regrette le faible nombre d'élus présents car il trouve le sujet très passionnant et novateur.

Il souligne que les théories sur l'économie résidentielle ont été développées en France par Laurent DAZEVIÉS et il donne la parole à Mme ROMULUS.

Autrefois, on mesurait la richesse d'un territoire à partir du PIB. D'autres théories prennent aujourd'hui en considération les revenus issus des différentes bases des économies, c'est-à-dire les revenus des salaires, des prestations sociales, des retraites et des touristes.

Ces revenus permettent d'appréhender l'économie résidentielle.

L'économie résidentielle comprend quatre composantes :

- la base productive privée pour 20 %. Il s'agit des entreprises d'activités fabriquant des biens et services et vendant à l'extérieur, et des revenus des biens et services vendus à l'extérieur ;
- une base publique pour 20 %. Il s'agit des salaires publics ;
- Une base résidentielle pour 40 % constituée à 20 % des retraites, à 10 % des recettes du tourisme et à 10 % des dépenses faites par les navetteurs sur le territoire, les navetteurs étant les personnes résidant sur le territoire mais travaillant sur un autre territoire ;
- Et 20 % pour la base sociale et sanitaire, il s'agit des prestations de chômage, des aides distribuées par l'Etat ou le Conseil Général comme par exemple les remboursements maladie ou le RSA.

L'économie présentielle est représentée par la propension à consommer localement. Les chiffres de l'économie résidentielle sont ceux issus du recensement de 1999.

Sur cette base, néanmoins, il apparaît que les revenus issus de la base résidentielle sont élevés. Ils représenteraient 50 % de la base économique du territoire alors que la moyenne des zones urbaines est de 42 %.

La redistribution des revenus sur le territoire issus de la base publique représenterait 18 % alors que la moyenne des zones urbaines est de 24 %.

Les revenus exogènes issus de la base productive ne représentent que 15 % alors que la moyenne est de 21 %.

Il y aurait donc une économie présentielle élevée sur le Boulonnais.

Sur la création d'emplois domestiques, il faut noter que la définition de cette catégorie d'emplois n'est pas bien stabilisée.

Cette économie est-elle amenée à se renforcer en 2020 ? Il semble que quatre facteurs positifs tendent à accroître le potentiel résidentiel et présentiel du territoire :

- Le vieillissement de la population ;
- L'amplification des flux migratoires des retraités ;
- L'augmentation du nombre des ménages ;
- Une des destinations touristiques reconnues.

Il y a néanmoins des freins possibles à ce développement :

- la réforme du système de retraite français. On peut penser que dans le futur, les retraités auront moins d'argent que les retraités actuels ;
- Le départ des retraités aisés vers les territoires attractifs et donc l'accentuation des inégalités de revenus.

Il est possible d'identifier les bases fondatrices de l'économie résidentielle du Boulonnais :

- Le cadre de vie ;
- Une identité préservée ;
- La présence d'une économie de services ;
- Un vieillissement de la population ;
- Des prestations touristiques en structuration ;
- 80 % des actifs travaillant sur le territoire y résident ;
- Une consommation locale par captivité des ménages à faibles revenus.

Il y a néanmoins des faiblesses :

- des revenus moyens ou faibles ;
- un niveau de qualification faible mais qui est utile pour les emplois peu qualifiés ;
- 20 % des actifs du territoire résident ailleurs.

Les territoires gagnants sont ceux qui auront trouvé un bon équilibre entre l'économie résidentielle et l'économie productive. C'est tout l'enjeu de notre territoire.

Cette réflexion sur l'économie résidentielle ne peut être absente d'une démarche de planification stratégique comme le SCOT.

Mme ROMULUS pose ensuite plusieurs questions afin d'ouvrir le débat :

Le Boulonnais souhaite-t-il s'orienter vers ce type d'économie dans le futur ?

Quelles stratégies mettre en œuvre, notamment :

- *pour amplifier le nombre de personnes vivant sur le territoire ?*
- *fixer les populations mobiles ?*
- *attirer des revenus résidentiels de l'extérieur, c'est-à-dire notamment les populations à hauts revenus, particulièrement les retraités et les touristes, voire attirer plus de navetteurs ?*

Souhaite-t-on amplifier la consommation sur le territoire ?

M. LESAFFRE ouvre le débat.

Mme DESMYTTERE souligne qu'il conviendrait d'essayer d'avoir des chiffres plus récents qu'il y a dix ans car elle pense que cela a beaucoup évolué.

M. LESAFFRE indique que pour les choix à faire en matière d'équipements, il faut avoir à l'esprit cette volonté de développer l'économie résidentielle, par exemple, avec le développement de Nausicaa pour le tourisme, ne pas bloquer les résidences secondaires qui pourraient devenir aussi les résidences principales.

Mme MERLOT complète en indiquant qu'il faut également des lieux culturels, qu'il faut axer un maximum sur le tourisme, faire découvrir notre région pour inciter les gens à s'implanter.

Pour M. GODEAU, le développement de l'économie résidentielle doit d'abord passer par le développement de l'économie productive. En effet, le tourisme est très aléatoire et fonction des critères comportementaux qui évoluent beaucoup.

La base actuelle productive est susceptible d'évoluer à la baisse compte tenu des difficultés qui touchent aujourd'hui certaines grandes entreprises de la région.

Pour lui, cela implique de se doter d'investissements touristiques lourds.

Pour M. LESAFFRE, le maintien de la population sur le territoire passe également par un service de santé performant et notamment un hôpital de qualité. Ces activités de services non « délocalisables » représentent un potentiel important.

Mme MERLOT estime qu'il faut positionner les équipements là où cela représente le meilleur potentiel. Il ne faut pas saupoudrer.

M. FLAHAUT n'est pas d'accord sur ce point avec Mme MERLOT. Il estime que chaque commune va essayer de garder ses anciens et également de faire venir des jeunes familles car ce qui est en jeu c'est l'école, et si l'école meurt, le village meurt.

Il va donc essayer pour sa part de créer un commerce de proximité. Il essaie de faire en sorte que les anciens libèrent de grandes maisons pour permettre à des familles de s'installer.

Pour M. FLAHAUT, les équipements structurants doivent être d'abord pour la population.

M. COPPIN estime que l'économie résidentielle n'est pas une nouvelle base de développement, elle est déjà présente. Il ne faut pas sacrifier l'équipement productif, il faut trouver un équilibre.

M. LELEU rejoint M. FLAHAUT sur le développement des communes rurales. Il a dans sa commune des Boulonnais retraités qui sont venus s'installer et qui s'y trouvent bien. En revanche, il souhaite que des entreprises agroalimentaires puissent s'implanter sur le territoire car c'est un complément indispensable à l'agriculture.

M. LELEU rappelle également qu'il est très dommageable qu'il n'y ait plus d'abattoir compte tenu de la présence de la filière viande.

M. LESAFFRE souligne que face à ce développement d'emplois de services, il faut développer les formations de manière à ce que les futurs personnels sachent se présenter dans de bonnes conditions. Il faut également développer la politique de création des maisons de retraite et notamment des maisons recevant des malades atteints de la maladie d'Alzheimer.

M. FLAHAUT rappelle que dans la communauté de communes de Desvres-Samer, il y a un relais d'assistantes maternelles qui emploie 250 personnes, ce qui est loin d'être négligeable.

M. LESAFFRE confirme qu'il faut bien cibler l'endroit où l'on met de l'argent public. Il pense que sur la perte de population, il est très difficile de travailler.

M. GOBERT estime qu'il est très difficile de retenir les jeunes car leur souhait initial à la sortie du cursus de formation, c'est d'aller voir ailleurs, ce qui ne les empêche pas de revenir ensuite.

M. PLOUVIN indique que, des discussions avec ses collègues du bassin minier du Nord, il ressort que ceux-ci ont tendance à se vider et que la Côte d'Opale est très attractive pour les populations de ces territoires.

Mme ROMULUS souligne que le Montreuillois accueille de nombreux retraités venant de l'extérieur, ce qui dynamise son économie résidentielle.

M. BONTEMPS estime qu'il faudrait remplacer la population qui va partir par des retraités ayant des revenus confortables susceptibles d'élever le niveau moyen des revenus.

M. D'AUBREBY met l'accent sur le fait de rester qualitatif dans le choix des investissements publics.

M. FLAHAUT estime qu'il faut valoriser les filières courtes, développer l'hébergement en milieu rural.

M. LESAFFRE cite l'exemple des producteurs de fraises qui permettent la cueillette directe, il en est de même pour les pommes à Wirwignes.

Pour ce type de production, M. MARMIN indique que des gens vont acheter loin ce qu'ils peuvent acheter près, cela semble manquer de promotion.

M. GOBERT estime quant à lui que les gens cherchent avant tout le prix.

M. FLAHAUT souligne qu'un petit producteur local peut sortir des prix très intéressants avec une qualité supérieure.

M. LESAFFRE relève qu'il est difficile de faire venir des cadres s'il n'y a pas d'enseignes attractives.

Mme ROMULUS se fait écho d'une étude menée dans le Quercy auprès des nouveaux arrivants. Il en ressort qu'il faut des horaires de transports collectifs adaptés pour les navetteurs. Il faut pouvoir trouver des produits de qualité à des heures tardives également pour ces navetteurs. Il faut une meilleure mobilité sur le territoire et développer les loisirs et la culture.

La prochaine réunion de ce groupe de travail aura lieu fin février et portera également sur l'économie résidentielle.

Etaient présents :

Monsieur Alain CAILLET
Monsieur Philippe GODEAU
Madame Lucette MERLOT

Monsieur Gérard MARMIN

Monsieur Alain BONTEMPS

Monsieur Willy GOBERT
Madame Sophie DESMYTTERE
Monsieur Laurent D'AUBREBY
Madame Murielle DELATTRE
Monsieur Philippe LELEU
Monsieur Thierry CAZIN
Monsieur Olivier COPPIN
Madame Bénédicte WAYMEL
Monsieur Christian FOURCROY
Monsieur David FLAHAUT
Monsieur Jean-Loup LESAFFRE

Adjoint au Maire de Wimereux
Chef de Pôle Parc Naturel Régional
Conseillère Municipale – Ville de Neufchâtel-
Hardelot
Vice-Président de la Chambre des Métiers et
de l'Artisanat
Président de la Commission Economique de la
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Conseiller Municipal Délégué de Saint-Léonard
Adjointe au Maire de Pittefaux
Conseiller Municipal Neufchâtel-Hardelot
Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont
Maire de Wirwignes
GRDA du Boulonnais
Directeur de l'action économique – CAB
Chambre de Commerce et d'Industrie CCIBCO
Maire d'Equihen-Plage
Maire de Senlecques
Maire de Saint-Léonard